

Club des Amis Du Grenier de Toulouse

- LA CHARTE -

En devenant membre du Club, vous vous engagez à :

- Soutenir activement et durablement le Grenier de Toulouse, en apportant des fonds pérennes pour assurer l'existence et la créativité de la troupe.
- Faire connaître autour de vous le Grenier de Toulouse, en relayant toute idée ou information utile pour le développement de la Compagnie et promouvoir le Club des Amis dans votre réseau relationnel.

Nous, membres du Club, ce qui nous réunit, c'est :

Un engagement responsable pour soutenir activement, aujourd'hui et demain, une belle aventure, pour que le Grenier de Toulouse se consacre à son métier de création et de diffusion du théâtre populaire.

Le partage de valeurs humanistes : « *Nous faisons un théâtre humaniste, un théâtre qui amuse, qui procure du plaisir, de la joie, de l'émotion, tant aux acteurs qu'aux spectateurs.* »

Etant membre du Club, vous bénéficiez :

- D'une invitation unique et personnelle pour chaque spectacle de la Compagnie (exceptées particularités saisonnières et soirée du 31 décembre). Votre accompagnant a droit au tarif B, sauf si il est éligible au tarif C qui prévaut (voir tarifs sur www.grenierdetoulouse.fr). **Exclusif !!!** : Si vous parrainez un nouveau membre, votre accompagnant bénéficiera comme vous d'une invitation.
- D'une réduction de 66% sur le revenu (d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable).
- De relations privilégiées avec la troupe du Grenier de Toulouse et de ses partenaires et mécènes.
- D'un service de placement privilégié au Théâtre l'Escale.
- De l'accès (sur demande préalable, le mercredi) aux coulisses du théâtre et d'une rencontre avec les comédiens dans « l'envers du décor ».
- De rencontres avec vos pairs de manière conviviale lors d'événements dédiés (après-spectacles, présentation de la saison, journée « Triptyque » et autres temps forts réservés aux différents Clubs de soutien à la compagnie).
- D'informations en avant-première sur la programmation et les projets du Grenier de Toulouse via une newsletter mensuelle et d'un contact mail dédié au Club et d'un accès internet au forum du Club des Amis.
- D'un service de mise en relation de covoiturage événementiel
- D'un service de garderie théâtrale "les Souris du Grenier" les soirs de représentation, pour que vous puissiez permettre aux enfants de 6 à 12 ans de profiter de leur soirée au même titre que vous.
- D'un interlocuteur dédié au Club pour un traitement prioritaire et un accueil personnalisé.

- De la fourniture d'un label- signature Internet témoignant de votre engagement philanthropique « Je mécène, et vous ?
- D'une inscription, avec votre accord, de votre nom, dans la liste du Club des Amis du site internet du Grenier de Toulouse.

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET D'ADHESION AU CLUB DES AMIS

La Compagnie du Grenier de Toulouse est reconnue d'intérêt général depuis 2007 et est habilitée, par les services fiscaux, à recevoir des dons, legs et donations.

Le don est une libéralité en numéraire, éligible à une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable). **La donation** est une transmission de libéralités, faite de son vivant.

Le legs est la disposition testamentaire par laquelle tout ou partie des biens sont transmis, sans droits de mutation (sans frais de succession).

L'inscription d'un membre au Club des Amis relève d'une procédure simple. Devient membre le particulier ayant complété le formulaire du Club des Amis et sous réserve de l'encaissement du don par le Grenier de Toulouse. Le membre s'engage au titre du mécénat par :

- Soit un don par prélèvement mensuel* d'un don d'un montant au choix à partir de 25€/mois.
- Soit un don ponctuel annuel d'un montant au choix à partir de 300 €.

** Les autorisations de prélèvements seront traitées le 28 du mois courant, à partir de votre date d'inscription. Ce formulaire est disponible notamment sur le site Internet du Grenier de Toulouse et vaut, une fois rempli et signé, acceptation expresse et sans réserves de la présente Charte.*

Un reçu au titre du don sera fourni au membre du club chaque année en clôture d'année fiscale.

Enfin, le Grenier de Toulouse dispose pleinement du droit moral, patrimonial et d'exploitation de son image. Toute utilisation ne peut avoir lieu sans son consentement préalable.

De même, le Grenier de Toulouse ne détient aucun droit d'usage sur toute appellation mentionnant le Mécène. Toute mention relative au membre fera l'objet d'un accord préalable.

Le mécène et le Grenier de Toulouse s'engagent à ne nuire ni à leur image ni à leur réputation respective.

Pour réserver vos places

Chargé des Relations aux Publics
David Gaborit - 05 31 22 10 15 – david.gaborit@grenierdetoulouse.fr

Contacts Mécénat

Chargée de développement:
Sandrine Marrast - 06 61 83 06 20 - sandrine.marrast@grenierdetoulouse.fr

Le formulaire d'inscription au Club des Amis

La signature du présent formulaire vaut pour acceptation sans réserve de la Charte du Club des Amis.

Nom et prénom :

Votre date d'anniversaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail à laquelle seront envoyées les informations :

Je soussigné(e),..... accepte de soutenir le Grenier de Toulouse à compter de la date de signature du présent formulaire sous la forme suivante :

- Par un DON PONCTUEL (min. 300 €) pour la somme de : _____€, par chèque bancaire (à l'ordre du Grenier de Toulouse)
- Par PRELEVEMENT BANCAIRE MENSUEL (min. 25€) pour la somme de : _____€/mois. **Je joins mon RIB à ce formulaire.**

Le présent formulaire dûment rempli est à retourner à :

Grenier de Toulouse
2 rue George Sand
31170 Tournefeuille

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »